

avant-propos

biosécurité, gestion sanitaire

Paul-Marie Gadot

France Galop
46, place Abel Gance
92655 Boulogne Billancourt cedex

et gestion de crises

La biosécurité repose d'abord sur la connaissance scientifique et sa transposition sur le terrain.

La démarche d'acquisition des connaissances s'appuie principalement sur des organismes publics. Elle mérite d'être protégée en permanence, car les "gestionnaires" perçoivent moins clairement l'intérêt de financer des équipes scientifiques en période de calme sanitaire. Il est du devoir des organismes de la filière de veiller à leur protection, notamment dans les phases de réorganisation de la recherche scientifique, ou lors des difficultés comme celles qui, actuellement, mettent en danger l'*Animal Health Trust* au Royaume Uni dont le financement n'est plus assuré.

● **Les connaissances scientifiques acquises se traduisent pour la filière équine par un renforcement du rôle des laboratoires d'analyses.** Les mutations subies ces dernières années dans ce domaine ont abouti à un phénomène de regroupement des capacités d'analyses en un nombre réduit de laboratoires. Le développement de procédure qualité, la certification et l'accréditation permettent de maintenir un haut niveau technique, mais le regroupement des laboratoires rend plus compliqué la logistique d'acheminement rapide des prélèvements dans de bonnes conditions. Les récentes épizooties qui ont touché les Équidés en France ont clairement fait apparaître les insuffisances logistiques : acheminement des prélèvements difficiles du jeudi midi au lundi matin, rupture de stock d'écouvillons adaptés ou de tubes de prélèvements par exemple. Des solutions restent à élaborer pour corriger ces faiblesses.

● **L'apparition récente sur le marché de tests de diagnostic moléculaire réalisés par le vétérinaire au chevet du cheval malade va progressivement modifier les habitudes et la circulation des données.** Ces tests diagnostiques ne peuvent être utilisés pour les maladies réglementées, mais ont souvent une fiabilité satisfaisante pour permettre d'établir, en quelques dizaines de minutes, un diagnostic utile au traitement et à la mise en place de mesures sanitaires locales.

● Ces tests qui se révéleront très utiles au diagnostic immédiat dans les écuries ne peuvent, en l'état, remplacer les analyses faites par les laboratoires lorsqu'il s'agit de la surveillance officielle de la monte ou de tests exigés pour l'exportation. Ces analyses ont besoin non seulement de la validation scientifique forte apportée par un laboratoire accrédité, mais aussi d'être consolidées par l'intervention d'un tiers extérieur au dialogue entre client et vétérinaire.

● On peut se réjouir de la généralisation des échanges des données informatisées (EDI) qui permet de traiter en temps raccourcis les résultats d'analyses, de les rassembler dans une base de données sécurisée, et de suivre en temps réel l'évolution sanitaire du cheptel. Cette transmission d'informations, qui respecte l'anonymat des personnes et des chevaux concernés, permet de construire les indicateurs sanitaires particulièrement utiles. Il ne faudrait cependant pas que l'utilisation à venir de tests de diagnostic moléculaire fragilise le système de transmission des résultats des analyses effectuées. En effet, des détenteurs d'équidés pourraient demander, dans certains cas, à leur vétérinaire traitant de ne pas transmettre les résultats des tests diagnostiques effectués, fragilisant ainsi les indicateurs actuels.

● Je ne reviendrai pas sur le rôle important des établissements de soins vétérinaires en matière de biosécurité, parfaitement illustré par les articles de ce numéro. Ils représentent le moyen direct de transmission des connaissances en biosécurité jusque dans les élevages et les établissements les plus isolés.

LES DÉTENTEURS DOIVENT ÊTRE SENSIBILISÉS À LA BIOSÉCURITÉ

● La diffusion de la connaissance doit être menée de telle sorte qu'elle atteigne tous les niveaux, et pas seulement les professionnels de santé. La biosécurité doit être expliquée aux détenteurs d'Équidés afin qu'ils acquièrent les gestes réflexes indispensables.

● **La préparation du terrain passe par la formation permanente des acteurs en lien avec les acteurs de santé et les organismes représentatifs.** Elle se doit de diffuser les

En pratique

■ L'hétérogénéité de la filière équine complique singulièrement la tâche par rapport aux autres secteurs de production animale : les professionnels ne représentent qu'un tiers des détenteurs.

CHEVAL

■ **Crédit Formation Continue :**
0,05 CFC par article

biosécurité, gestion sanitaire et gestion de crises

règles sanitaires de base qui sont communes à toutes les atteintes ou menaces en biosécurité, et particulièrement les mesures de biosécurité externe visant à empêcher et/ou à limiter l'introduction de nouvelles souches microbiennes, virales ou parasitaires dans l'élevage. Si les vétérinaires jouent un rôle pivot dans ce domaine, il revient aussi aux filières équinnes de contribuer à la formation de leurs membres. Les sociétés-mères des courses et de l'équitation y travaillent au travers des formations dispensées.

- **L'hétérogénéité de la filière équine complique singulièrement la tâche par rapport aux autres secteurs de production animale :** les professionnels ne représentent qu'un tiers des détenteurs. Le niveau de formation des amateurs en matière de biosécurité est faible et surtout, ils ne sont pas organisés (on parle de détenteurs hors structures) et n'agissent pas de manière coordonnée. Ils détiennent néanmoins 30 p. cent des équidés. Cet équilibre entre professionnels et amateurs est unique en production animale et nécessite une prise en charge particulière au niveau de la gestion sanitaire des populations.

- Lors de l'apparition d'un danger sanitaire, chaque intervenant doit se mobiliser pour rappeler les règles de biosécurité externe et faire appliquer dans les établissements suspects et touchés les mesures de biosécurité interne qui réduisent la propagation des germes, à l'intérieur même du site. Il faut donc trouver les moyens de toucher aussi les détenteurs hors structures.

LA BIOSÉCURITÉ EXIGE DE STRUCTURER LA FILIÈRE ET DE LA DOTER DES MOYENS ADAPTÉS À LA GESTION SANITAIRE

- L'identification généralisée des équidés est maintenant un acquis en France, ainsi que l'enregistrement des détenteurs. Cet acquis indispensable n'est cependant pas suffisant pour permettre une bonne gestion de crises sanitaires. Les équidés sont les animaux qui se déplacent le plus sur le territoire national, notamment ceux appartenant à la catégorie sports et loisirs. La traçabilité qui est déjà en place pour les chevaux de course doit être généralisée à toute la filière dans les années à venir, ce que la réglementation européenne a d'ailleurs prévu dans la Loi Santé Animale.

- La France bénéficie depuis 20 ans d'un réseau d'épidémiologie-surveillance en pathologie équine, le RESPE. Fondé par des vétérinaires équins, soutenu par l'Association des

Vétérinaires Équins, ce réseau s'est ouvert en 2008 à la filière et en est devenu un fleuron. Il assure pour la filière une mission centrale de veille et d'alerte, notamment grâce à un réseau de plus de 930 vétérinaires sentinelles répartis sur le territoire. Les données sanitaires recueillies par le réseau alimentent un dispositif de diffusion d'informations, d'alertes et de mesures de prévention sanitaire destiné aux vétérinaires et aux socioprofessionnels. Le réseau participe aussi depuis quelques années à la formation et à l'information de la filière dans ces domaines.

- **N'ayant pas d'équivalent dans le monde, le RESPE assure une veille sanitaire nationale et internationale qui permet de recevoir les alertes pour près de 80 maladies équinnes différentes.**

- Le RESPE reçoit les informations sanitaires des vétérinaires et des laboratoires, mais l'un de ses atouts est de permettre aux détenteurs eux-mêmes de déclarer les incidents sanitaires. Bien sûr, ce type de déclaration n'a pas la même qualité et ni la même fiabilité que les déclarations des vétérinaires ou des laboratoires, mais il permet une analyse continue du "bruit de fond" sanitaire et par conséquent, permet de percevoir très rapidement l'émergence d'un problème sanitaire et ce, avant même qu'il ne soit clairement identifié et confirmé par un laboratoire.

- **Tous ces efforts permettent d'envisager la préparation des indicateurs adaptés au suivi sanitaire des équidés et à l'élaboration de plans d'action qui pourront être activés lors de survenue d'une épizootie.** Il est inutile de préciser que chaque maladie pouvant être à l'origine d'une épizootie doit faire l'objet d'un plan spécifique.

LE RÔLE DES INSTITUTIONS EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

- La circulation des données entre les différents acteurs de la biosécurité est un élément clé. Ce système doit être encore renforcé, notamment pour la gestion des données des dangers sanitaires de catégorie I dont la conduite relève des services de l'État dont la réactivité n'a pas toujours rempli, dans le passé, les attentes de la filière. En effet, la filière cheval n'est plus considérée comme de première importance et les compétences des agents publics se tournent plus vers les élevages d'espèces animales de production alimentaire et les menaces touchant la santé publique.

- Le relai a été pris par les services sanitaires des institutions socio-professionnelles pour

En pratique

- Le RESPE reçoit les informations sanitaires des vétérinaires et des laboratoires, mais l'un de ses atouts est de permettre aux détenteurs eux-mêmes de déclarer les incidents sanitaires.

- Le bilan épidémiologique montre que la filière cheval a dû faire face à 1,7 alerte sanitaire sérieuse en moyenne chaque année, une crise sanitaire majeure tous les 2 ans.

CHEVAL

biosécurité, gestion sanitaire et gestion de crises

toutes les maladies qui ne sont pas classées en dangers sanitaires de catégorie I. Elles ont mis en place des règlements sanitaires pour les grandes races d'élevage afin de prendre le relai de l'État quand l'arrêté ministériel "Monte Publique" a été retiré de la réglementation en 2005 et ont appris à être efficaces et réactives au cours de ces 15 dernières années.

- **Le bilan épidémiologique montre que la filière cheval a dû faire face à 1,7 alerte sanitaire sérieuse en moyenne chaque année, une crise sanitaire majeure tous les 2 ans.** Sachant qu'une enquête est réalisée dans la presque totalité des alertes sanitaires importantes et que les 2/3 de ces alertes donnent lieu à des mesures sanitaires, on peut mesurer la compétence acquise par les institutions de la filière pour gérer le domaine sanitaire. Ces interventions du secteur privé sont indispensables, mais doivent respecter la confidentialité médicale et la liberté d'agir et d'entreprendre.

- **Il convient de garder un bon équilibre entre le secret médical qui protège les intérêts personnels légitimes, mais empêche, dans certains cas, la prise de décisions précoces,** entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel, entre le rôle de l'État dans les dangers sanitaires majeurs avec sa lourdeur décisionnelle et la précipitation qui aurait des conséquences très négatives. **A ce titre, il conviendrait de repenser la coordination entre les services de l'État et les responsables sanitaires de la filière en plaçant dans les procédures les étapes de validation indispensables.**

- Dans cette démarche, les organismes représentatifs ne doivent pas oublier la population équine hors structure. Elle représente 30 p. cent des effectifs et reste très disséminée sur le territoire. Lorsqu'on analyse les caractéristiques de cette population en terme de biosécurité, on constate qu'elle représente une zone de faiblesse à la fois par sa sous-médicalisation, sa difficulté à appliquer les consignes sanitaires, notamment lors d'épizooties, et son manque de moyens économiques. La tentation est de ne voir dans cette population qu'un facteur de risques supplémentaires pour les effectifs très protégés et surveillés qui sont soumis à des règles sanitaires fortes. Il est indispensable de prendre en compte leur éducation à la biosécurité, et les réseaux sociaux se révèlent un atout important pour les informer et leur communiquer en cas de crise sanitaire les consignes utiles pour qu'ils protègent leurs chevaux et poneys et soient capables de réagir rapidement.

LA GESTION DES CRISES SANITAIRES

- **L'évaluation continue des données recueillies par les organismes sentinelles permet une surveillance en temps réel de la santé des Équidés en France.**

- A la demande de la filière cheval, le RESPE s'est doté d'une cellule de crise qui est activée lorsqu'une menace sanitaire importante apparaît. Cette cellule qui a la capacité de se réunir en quelques heures par conférence téléphonique regroupe les dirigeants du RESPE, des représentants des vétérinaires équins, des enseignants des Écoles Vétérinaires et des responsables sanitaires des institutions des courses, de l'équitation et de l'élevage.

→ **Cette cellule de crise est le lieu de l'analyse de la situation, de l'évaluation des risques et de l'élaboration des recommandations.** Elle n'a pas le pouvoir d'imposer aux institutions ou aux établissements des mesures sanitaires, mais elle émet des recommandations qui s'imposent d'autant plus qu'elles ont été élaborées sur la base de connaissances scientifiques de la maladie, de l'observation des foyers et des risques d'extension. Ses recommandations sont largement diffusées par des communiqués de presse et par les réseaux sociaux, ce qui a l'avantage d'informer et de guider tous les détenteurs, y compris les amateurs hors structures.

CONCLUSION

- Le RESPE a acquis, avec ses membres, une réelle compétence en gestion de crises sanitaires, mais cela ne saurait se limiter à la seule gestion de maladies qui reviennent de façon récurrente sur le territoire français comme la Grippe équine, la Rhino-pneumonie ou l'Artérite virale équine, pour ne citer que les principales.

- Nous avons également le devoir de nous préparer au risque lié aux maladies émergentes et de concevoir des protocoles pour des maladies qui pourraient toucher notre filière et avoir un impact sanitaire et économique majeur. L'Europe a connu en 1987 la Peste équine africaine. L'exemple de la Thaïlande où cette maladie vient d'apparaître en début d'année 2020 montre que le risque existe et le profil d'apparition et d'extension de la Fièvre Catarrhale Ovine (*Blue tongue*) dont la transmission est en quelques points comparables à celle de la Peste équine montre que nos régions ne peuvent négliger ce risque.

- Il est indispensable de se préparer avec les services de l'État à ces dangers sanitaires qui nécessiteront l'engagement de chacun s'ils devaient sévir dans notre pays. □

CHEVAL